

ADMINISTRATION
 RÉDACTION - PUBLICITÉ - IMPRIMERIE
 10, place Jean-Jaurès, 10
SAINT-ÉTIENNE
 Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95
BUREAUX DE PUBLICITÉ
 PARIS, 18, rue Richelieu. Téléphone Richelieu 35-58
 LYON, 28, quai Augagneur. Tél. Bercy 86-17
 ROANNE, 14, cours de la République. Tél. 21-25
 LE PUY, 35, place du Breuil. Téléphone 4-23
 VIENNE, 3, rue Teste-du-Bois. Téléphone 3-58
 NEVERS, 2, rue Jeanne-d'Arc. Téléphone 1-24
 VICHY, 11, rue Saint-Dominique. Téléphone 32-25
 La publicité est également reçue à l'Agence
 Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

La Tribune

1940 - 42^e Année - N° 137

REPUBLICAINE

50 Centimes

**JEUDI
 16
 MAI**
 LUNE: p. quart, le 14 ; pl. le 21.
 Heure nouvelle
 SOLEIL: lev. 5 h. 10 ; c. 20 h. 25.
 Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus
 Compte chèques postaux: Lyon 54-45

De l'embouchure du Rhin à la Suisse les combats croissent en violence

L'aile gauche allemande de l'armée d'invasion livre une grande bataille dans la région de Sedan

Une intervention massive et victorieuse des aviations alliées

Paris, 15 mai.
 Au centre du vaste champ de bataille qui s'étend maintenant des Bouches du Rhin à la frontière suisse, les combats croissent en violence et en acharnement, tandis que, sur les deux ailes, au nord d'Anvers et au sud-est de la Moselle au Rhin, règne encore un calme relatif.

Il convient, d'autre part, au centre même, de distinguer deux zones : tout d'abord la région à l'est de Bruxelles jusqu'à Namur et, d'autre part, la ligne de la Meuse, de Namur au confluent de la rivière Chiers dans la Meuse, à quelques kilomètres à l'est de Sedan.

Dans la première zone, les forces franco-britanniques, profitant des durs coups d'arrêt portés par les unités motorisées françaises aux forces allemandes qui débouchent des passages de Maastricht, s'installent solidement sur toute une ligne de positions qu'elles aménagent rapidement.

Les avant-gardes allemandes sont venues au contact avec cette ligne à Gembloux, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Namur, sur la route de Bruxelles à Namur.

L'attaque allemande, pour violente qu'elle ait été, n'a pas, cependant, été menée avec de très grosses forces. Cependant, les Allemands avaient mis en ligne de nombreux chars.

L'attaque a été repoussée avec de sérieuses pertes pour l'assaillant, notamment en engins blindés.

Tandis que, dans cette région de la Belgique septentrionale, la bataille n'est pas encore engagée à fond, sur la Meuse, de Namur à Sedan, la bataille fait rage depuis deux jours, avec les fluctuations inévitables à une énorme opération de ce genre dans laquelle sont engagés des effectifs de plus en plus nombreux et du matériel de plus en plus considérable.

Au cours de la nuit d'hier, les Allemands étaient arrivés au bord de la Meuse sur toute la rive droite.

La Meuse a un cours sinueux qui serpente à travers le massif ardennais, en formant une profonde tranchée souvent bordée par des falaises couronnées de bois.

Au cours de la journée d'hier, les Allemands ont tenté sur de nombreux points de passer la rivière à l'aide de chaland, ou en lançant des ponts de bateaux.

Cette tentative a complètement échoué sur la plupart des points, mais elle a réussi sur quelques autres.

La poussée allemande pour forcer le passage de la Meuse s'exécute aux deux points extrêmes du front de bataille : entre Namur et Dinant d'une part, à Sedan d'autre part.

Au nord de Dinant, les Allemands ont réussi à prendre pied sur la rive gauche, sur deux ou trois points seulement, et à former de petites têtes de ponts extrêmement peu profondes, immédiatement colmatées par les Français, et

Communiqué officiel N° 509 DU 15 MAI (matin)

Dans la Belgique centrale, en fin de journée, une attaque de chars ennemis a eu lieu dans la région de Gembloux.

Nous avons contre-attaqué et rejeté l'adversaire.

Sur la Meuse, de Namur jusqu'au confluent de la Chiers, les efforts ennemis se sont encore accrues.

La bataille est en cours.

Notre aviation et l'aviation britannique, agissant en coopération complète, contiennent d'intervenir avec une grande vigueur.

Rien d'important à signaler sur le reste du front.



où ils s'accrochent opiniâtement au terrain contre les contre-attaques alliées déclenchées hier soir.

Dans la région de Sedan, il se déroule actuellement une grande bataille qui forme presque une bataille particulière dans l'ensemble des combats.

Des forces allemandes formant l'aile gauche extrême du dispositif allemand d'invasion sont là, très importantes, et sont composées des meilleures troupes de l'armée allemande.

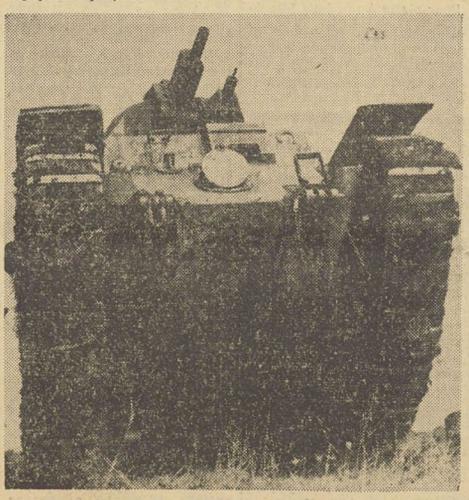
Elles ont été lancées en avant à travers le Luxembourg et les Ardennes et ont débouché sur la Meuse par Bastogne, Neufchâteau et Bouillon.

Ces troupes ont attaqué avec appui d'aviation et de chars toute la journée d'hier.

On sait que la ville de Sedan se trouve au fond d'une sorte de cuvette surplombée, sur la rive gauche, par une ligne de collines.

C'est du haut de ces collines qu'en 1870 l'armée prussienne a imposé une capitulation à l'armée de Napoléon III.

Aujourd'hui, ce sont les Allemands qui sont au fond de la cuvette et l'artillerie française qui domine la région.



On sait que deux divisions cuirassées françaises ont livré bataille à deux divisions blindées allemandes. Deux mille chars ont participé à ce combat à l'issue duquel la supériorité du matériel français s'est affirmée.

Les fortifications de Namur et de Liège sont intactes... ...Et les forts de Liège résistent toujours

Bruxelles, 15 mai.
 Un communiqué publié par le ministre de la Défense Nationale a déclaré que tous les hommes de 16 à 35 ans de la réserve avaient retourné immédiatement sous les drapeaux.

Ceci s'applique à ceux qui avaient été temporairement exemptés du service militaire, et non à ceux qui sont définitivement exemptés.

Un témoin oculaire des premières heures de l'attaque allemande en Belgique, a dit comment un avion l'avait mitraillé dans son propre jardin, et comment le bombardement se poursuivait pendant toute la journée dans un fracas épouvantable.

L'arrivée de l'aviation alliée mit un terme aux attaques ennemies, telles qu'elles avaient commencé.

Par ailleurs, des rapports autorisés déclarent que les fortifications de Namur et d'Anvers sont intactes et que les forts de Liège résistent toujours.

Les troupes combattent en avant de la seconde ligne de défense belge, qui va d'Anvers à Louvain.

Une seconde attaque aérienne eut lieu à Bruxelles, à 10 h. 30, ce matin, et une troisième à 13 h. 55 de l'après-midi.

Il semble que les rapports sur le nombre des parachutistes ont été considérablement exagérés.

Les réfugiés arrivent sans cesse à Bruxelles.

On croit que l'ambassade des Etats-Unis a l'intention de ne pas quitter la capitale.

La flotte hollandaise a quitté les Pays-Bas

Londres, 15 mai.
 Les milieux autorisés hollandais déclarent que le gros de la flotte hollandaise a quitté les Pays-Bas, la nuit dernière, et traverse, actuellement, la mer du Nord.

De nouvelles forces seront constituées

Paris, 15 mai.
 La légation des Pays-Bas à Paris communique :
 Nous apprenons, de source néerlandaise, que certains contingents de troupes ont été renforcés de la Hollande méridionale en Belgique. Ces unités seront rassemblées, sans délai, afin de constituer le noyau de nouvelles forces militaires néerlandaises, dont la formation a été immédiatement prise en considération par le gouvernement des Pays-Bas, actuellement à Londres.

L'aviation anglaise a participé à la bataille de Sedan

Londres, 15 mai.
 Le ministère de l'Air annonce que l'aviation britannique a participé à une grande bataille, en coopération avec les forces françaises dans la région de Sedan, hier.

Des attaques aériennes contre les troupes et les chars ennemis ont été couronnées de succès.

Deux ponts permanents et un pont de bateaux ont été détruits. Au moins 15 avions ont été abattus par les chasseurs anglais. 35 avions allemands ont été perdus mais une partie des équipages a pu regagner les aéroplanes.

Rigoureux contrôle de la circulation en Suisse

Berne, 15 mai.
 Le contrôle du trafic automobile sur les routes de Suisse, s'est effectué la nuit dernière avec une fréquence toute particulière.

L'armée et la police partageaient les opérations de contrôle, notant les numéros de la plaque et les noms des voyageurs.

Dans toutes les villes de la Suisse un contrôle du même ordre a été exercé dans le but de surveiller tout particulièrement les agissements des étrangers.

Le trafic a été intense sur les routes en direction Nord-Sud, de nombreux particuliers ayant volontairement interrompu leur séjour dans les localités du Nord de la Suisse.

Mort de M. de Puymaigre

Paris, 15 mai.
 On annonce la mort, à Paris, de M. Henri de Puymaigre, conseiller municipal du quartier des Invalides, et qui avait été élu dans ce quartier pour la première fois, le 12 mai 1932.

DES OPÉRATIONS IMPORTANTES SE DÉROULENT DANS LA RÉGION DE NARVIK où les Alliés ont pris l'offensive

Stockholm, 15 mai.
 Des opérations importantes se déroulent dans la région de Narvik.

De sérieux renforts français, anglais et polonais ayant été débarqués à Bjervik, à onze kilomètres au nord de Narvik, les bombardements intenses opérés par les alliés sur Narvik détruisent pratiquement toute la ville.

Pour la première fois on vit des tanks français participer aux opérations au nord de Narvik, ce qui fait supposer qu'une attaque violente est imminente contre la ville.

La nouvelle offensive alliée sur Narvik a provoqué l'exode de 600 civils norvégiens vers la frontière suédoise.

Les Allemands ont reçu, aujourd'hui encore, ces renforts de parachutistes. De Collinne, on aperçoit des avions pratiquant, l'un après l'autre, des vols acrobatiques entre les carols des montagnes. Ils ont fait pleuvoir de nombreux parachutistes, mais pas plus d'une centaine.

Les alliés redoublent leurs efforts contre Narvik. Les Norvégiens, également renforcés, procèdent au nettoyage du secteur situé dans la région de Gratanger, où des détachements allemands se trouvent encore.

Les principales forces allemandes sont concentrées, détruisent pratiquement toute la ville.

Les milieux compétents pensent que les Allemands devront se retirer dans les montagnes autour de la voie ferrée, vers la frontière suédoise dont ils sont toujours maîtres.

Les Allemands envoient des renforts en Norvège

Stockholm, 15 mai.
 Selon des nouvelles parvenues d'Oslo, des détachements de francs-tireurs norvégiens continuent à harceler les troupes allemandes dans la région de Kongsvinger et de Roros.

Le commandement allemand annonce que, dorénavant, tous les prisonniers pris les armes à la main seront fusillés. Les Allemands continuent à amener, en Norvège, d'importants renforts de troupes et de matériel.

Sur la côte ouest suédoise, on constate un passage continu de bateaux de transport.

Des tanks français y ont participé

Stockholm, 15 mai.
 De l'envoyé spécial de l'Agence Havas sur le front de Narvik. Des opérations importantes se déroulent, actuellement, dans la région de Narvik, de sérieux renforts français, anglais et polonais ayant été débarqués récemment à Bjervik, à 11 kilomètres au nord de Narvik.

Les bombardements intenses opérés ces derniers jours par les alliés, sur la ville de Narvik, où



Le lamentable exode des réfugiés (Photo Keystone, visa 73.824)

AU JOUR LE JOUR

Paris, 15 mai.
 La Foire de Paris est ouverte. Voilà encore une manifestation de notre résolution virile de travailler en attendant avec confiance la victoire de nos armées. Quand on songe à ce que fut la dernière foire de Munich et qu'on la compare à la Foire de Lyon, toute récente, et à celle de Paris qui son plein, on a quelque raison d'être fiers de l'industrie et du commerce français.

Les fabricants de chez nous qui exposent leurs inventions ou leurs produits, sont au nombre de 8.500. Pas un de moins qu'en 1938 et 1939. Mais nous en comptons de nouveaux qui nous viennent de Norvège, de Finlande et de Tchécoslovaquie.

D'autre part, l'Angleterre qui n'était représentée, précédemment que par quelques maisons isolées, a fait en 1940 un effort officiel en organisant en bloc une exposition complète des produits britanniques. Des « speakers » ont été envoyés par le gouvernement de nos alliés pour commenter devant les visiteurs les aspects divers des régions, des villes et des centres industriels anglais.

Enfin, il est à signaler parmi les nouveautés qui retentissent le plus sûrement l'attention c'est tous, la présentation des « Mérites de France », qui est une sorte de glorification de l'artisanat. On a reconstitué avec un art méticuleux les échopes et les petits ateliers dont nos vieilles provinces étaient peuplées jadis et dont quelques-uns poursuivent encore leur besogne quotidienne dans le calme laborieux des agglomérations rurales.

On voit quel intérêt s'attache cette année à la Foire de Paris. Il faut espérer que les affaires y seront actives et que le gros public qui défile devant les stands pour se documenter saura, par sa multiple présence, encourager tous les exposants qui, du plus important au plus modeste et malgré les difficultés présentes qui paralysent en partie la production, ont tenu à se montrer à la hauteur de leur tâche et de leur réputation.

Jacques CHOLET.

Le silence du travail tel qu'on peut l'apprécier dans une foire comme la Foire de Paris. Il a plus de valeur que l'or que l'on peut enfoncer dans une cave. Je salue la nation française qui travaille de tout son cœur à sa prospérité. J'espère que la collaboration et l'entente franco-espagnole iront grandissant et que nous verrons bientôt la paix rétablie.

Le sous-secrétaire d'Etat au commerce espagnol visite la Foire de Paris

Paris, 15 mai.
 Invité par le Comité de la Foire de Paris, M. de Solis, sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce d'Espagne, a visité, hier, avec le plus vif intérêt, la manifestation parisienne.

M. de Solis a été ensuite reçu à déjeuner auquel assistaient M. Louis Rollin, de Laquerie, ambassadeur d'Espagne, à Paris, etc., etc.

M. de Solis a ainsi répondu à ces paroles de bienvenue :
 — En venant à Paris, dans les circonstances actuelles, je me suis rendu aux ordres du généralissime et du gouvernement français. J'ai vu que la France travaille malgré la guerre. C'est là le bien le plus précieux, le rendement du travail tel qu'on peut l'apprécier dans une foire comme la Foire de Paris. Il a plus de valeur que l'or que l'on peut enfoncer dans une cave. Je salue la nation française qui travaille de tout son cœur à sa prospérité. J'espère que la collaboration et l'entente franco-espagnole iront grandissant et que nous verrons bientôt la paix rétablie.

Le silencieux labour de notre marine

LIRE LA QUATRIÈME PAGE LA SUITE DU RECIT DE J. M.

LES ALERTES EN FRANCE

Paris, 15 mai.
 Sept alertes ont été données dans la région du Nord. La plus longue n'a été que d'une heure environ. Dans certains cas la D. C. A. est entrée en action. Il n'y a pas eu d'incident.

Paris, 15 mai.
 Deux alertes ont été données ce matin dans la région havraise : l'une a duré de 4 h. 48 à 5 h. 50, l'autre de 8 h. 13 à 9 h.

Dans la région rouennaise, deux alertes ont eu lieu également, l'une à 4 h. 55, l'autre à 7 h. 45. Elles ont fini à l'une à 5 h. 55, l'autre à 9 h. 10.

On n'a signalé aucun incident.

Les interventions de M. Marx Dormoy

Montluçon, 15 mai. M. Marx Dormoy, sénateur-maire, a reçu les lettres suivantes :

Les travailleurs militaires de l'Allier

Monsieur le Ministre, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des hommes mobilisés de la 6^e Cie de travailleurs militaires, qui désiraient être affectés près de la région d'origine, le département de l'Allier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Compagnies de travailleurs militaires, en vertu de la disposition de l'Armement sont utilisées, dans la mesure du possible, par ce Département dans le cadre régional. Mais la répartition et les besoins de main-d'œuvre des établissements de ce département, sont loin de permettre toujours semblable utilisation.

Toutefois, certaines dispositions actuellement à l'étude vont permettre progressivement de remédier à la situation des Compagnies de travailleurs militaires désignées de leur région de domicile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre de la Guerre, Pour le Ministre et par son ordre, Le Chef-Adjoint du Cabinet civil, (Signé) HILSBIEMONT.

L'approvisionnement des boulangers

Monsieur le Ministre, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les difficultés qu'éprouvent les boulangers de la région de Montluçon pour se procurer la farine en bois.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de mes démarches répétées, M. le Général commandant la 13^e Région a autorisé à la date du 22 avril courant, les détachements d'équipes de militaires des dépôts pour l'exploitation de bois.

Je n'ai pas manqué d'intervenir aussitôt auprès de M. le Colonel commandant le Groupe de M. l'Inspecteur principal des Eaux et Forêts, en vue de l'organisation de ces équipes. Je leur ai signalé tout particulièrement le manque de bois de chauffage dans la région montluçonnaise.

D'autre part, par arrêté du 22 avril courant, le Ministre de l'Intérieur a autorisé M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, à autoriser la mise en affectation spéciale des bûcherons et coupeurs de classes 1924 et plus anciennes.

La mise en application de ces diverses décisions paraît de nature à améliorer la situation que vous m'avez signalée tout particulièrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Préfet, (Signé) A. ADAM.

La situation des secrétaires de mairie

Le Ministre de l'Intérieur, à Monsieur le Préfet de l'Allier, Paris, le 20 avril 1940.

Par lettre du 13 avril courant, vous m'avez adressé, sous le numéro de lettre par laquelle M. Marx Dormoy, sénateur, ancien ministre, signale les difficultés que vous éprouvez de nombreux maires, par suite du rappel de leurs secrétaires de mairie, alors que les trouves de mariages de mariage, déjà très importants, se trouvent encore accablés par les nouvelles mesures concernant le recensement qui précède l'établissement des cartes de rationnement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis intervenu, d'une part, auprès de M. le Ministre de la Défense nationale et de la Guerre, pour appeler son attention sur cette question. Par ce même courrier, j'interviens à nouveau, auprès de mon collègue, en vue de la mise en copie de la lettre de M. Marx Dormoy.

Pour copie à Monsieur le Secrétaire général P. I. (Signé) HILSBIEMONT.

Les permissions agricoles aux militaires désignés pour le Levant

Monsieur le Ministre, Vous avez bien voulu me demander si les militaires désignés pour faire partie des troupes du Levant ont la possibilité de bénéficier, avant leur départ, des permissions agricoles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes des règlements en vigueur, les militaires inscrits sur la liste du départ ne peuvent bénéficier de permissions agricoles. Toutefois, si vous m'avez signalé, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Pour le Ministre et par son ordre, Le Chef-Adjoint du Cabinet civil.

Ne partez pas en voyage sans Eau des Carmes Boyer

Le plus célèbre des sirops vermillés est sans doute le sirop LUNE. Les enfants adorent les sirops LUNE. Le Sirop LUNE ne contient que des extraits de plantes choies, toutes vérifiées, anti-nevroses et laxatives. Il réussit toujours car il détruit les vers, puis les expulse. Enfin, le Sirop LUNE est anti-grippal et calme les nerfs des enfants. Le Sirop LUNE « double cure », 11 francs seulement chez votre pharmacien.

Rappel anticipé des militaires titulaires de permissions agricoles

Paris, 15 mai. Le ministre de la Défense nationale et de la guerre communique :

Les militaires des formations des armées de terre et de l'air bénéficiaires de permissions agricoles ou de détachements temporaires aux travaux agricoles, à l'exclusion des agriculteurs des classes 1911 et 1915 détachés à l'agriculture, rejoindront leur unité dans les conditions ci-après, quelle que soit la date à laquelle devait se terminer leur permission ou détachement :

Ceux dont les noms commencent par A à E se présenteront le 16 mai, aux gares desservant la localité dans laquelle ils se trouvent. Ceux dont les noms commencent par les lettres F à Z s'y présenteront le 17 mai. Ils se rendront, par la voie la plus directe (trains de permissions agricoles ou trains de services commerciaux), dans les conditions qui leur seront précisées par les agents des chemins de fer.

La détention et la vente DES FUSÉES, FEUX DE BENGALE, PISTOLETS, ETC. SONT INTERDITES

Clermont-Ferrand, 15 mai. Le général d'Humières, commandant la 13^e Région, arrêté :

Art. 1^{er}. — A partir de la publication de présent arrêté, sont interdites sur le territoire de la 13^e Région, la détention, la mise en vente, l'exposition en vue de la vente et l'utilisation sous quelque forme que ce soit, des articles ou objets suivants :

Artifices, fusées, feux de bengale et appareils de lancement de toute nature, tels que pistolets à lance, etc., etc.

Art. 2. — Les détenteurs des dites marchandises ou objets sont tenus d'en faire la déclaration au commissariat de police ou à la gendarmerie, dans la limite de leur résidence dans les 48 heures, suivant la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Les articles ou appareils à lancer présentés, par les soins d'un commissaire de police ou de la gendarmerie, placés sous scellés et confiés jusqu'à nouvel ordre à la garde de la gendarmerie ou de la police, ces derniers de les représenter à toutes réquisitions.

Art. 4. — Les dispositions ci-dessus s'appliquent pas aux établissements travaillant dans l'intérêt de la défense nationale, sauf en ce qui concerne l'interdiction d'exposer en vue de la vente et celle de la vente aux enchères.

Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Marché primé aux veaux de Bourbon-l'Archambault

Bourbon-l'Archambault, 15 mai. Comme il fallait s'y attendre, et malgré les événements actuels, notre marché primé vient de rendre les veaux de plus en plus pressés à la barre et quoique un peu plus lentement que dans les marchés précédents, ils ont atteint des prix intéressants.

Le jury, d'une compétence indiscutable, était composé de MM. Olivier, de Montluçon, Georges de Cérilly, et Gauthier, de Montluçon.

Après le classement d'une douzaine d'excellents veaux, ont lieu la vente aux enchères publiques des veaux et de deux premiers prix.

Le premier prix appartenant à M. André, à Bourbon, obtint 2.500 francs de M. Desbrière, boucher, rue des Fossés, à Paris.

Le deuxième prix appartenant à M. Malochet, à Meillers, obtint 2.500 francs de M. Mollat, à Veuze.

Le troisième prix appartenant à M. Desbrière, à Bourbon, obtint 2.000 francs de M. Lallier, à Cérilly.

Le quatrième prix appartenant à M. Pinaud, à l'Espérance-Bourbon, obtint 1.500 francs de M. Gobard, à Cérilly.

Le cinquième prix appartenant à M. Chancier, à Ygrande, obtint 1.500 francs de M. Gozard, à Cérilly.

Le sixième prix appartenant à M. Lellier, J.-B., à Buxières-les-Mines, obtint 2.050 francs de M. Deligeard, à St-Pourçain.

Le septième prix appartenant à M. Virmaud, à Gizey, obtint 1.800 francs de M. Gozard, à Cérilly.

Le huitième prix appartenant à M. Marchand, à Franchesse, obtint 2.000 francs de M. Gozard, à Cérilly.

Le neuvième prix appartenant à M. Marchand, à Franchesse, obtint 2.000 francs de M. Gozard, à Cérilly.

Le dixième prix appartenant à M. Namy, à Briare, obtint 2.100 francs de M. Gozard, à Cérilly.

Le prix supplémentaire appartenant à M. Boursat, obtint 1.410 francs de M. Gozard, à Cérilly.

M. Desbrière, à Jevy, et M. Gobard, à Cérilly, ont remis chacun la somme de 30 francs au Comité de secours aux mobilisés.

PLUS D'HYGIÈNE Poudre JANELIN

Offensive, sans goût. 20, Rue de la Paix, Paris (2^e). Téléphone 1212. — Amélioration rapide Ph. du Progrès, 13, Pl. de la République, ST-ETIENNE Pharmacie Ménard, MONTBRISON

L'admission à l'École normale supérieure

Paris, 15 mai. Le ministre de l'Éducation nationale communique :

Par arrêté : Sont autorisés à prendre part, en 1940, au concours ouvert pour l'admission à l'École normale supérieure des garçons et aux bourses de licence, les jeunes gens dont les noms suivent :

Section des Lettres (Académie de Clermont) Option A. — MM. Argaud Marc, Bertrand Claude, Bigot René, Bouvier Jean, Dupuy Georges, Chauré, Gillet, Colladot Raymond, Coulet Henri, Deroche Louis, Didier Maurice, Dreyfus Jacques, Elion Roger, Fédon René, Gacon Jean, Gibot François, Gorse Georges, Jouvey Claude, Lajugue Jean, Meyrial Jean, Mousa Pierre, Panet Raymond, Reinbold Jean, Scherrer Maurice, Sibane de Jubecourt Raymond, Tallon Georges, Vappereau Roger, Verneuil Paul.

Option B. — Allemand : MM. Armand Pierre, Banais André, Murat Jean.

Section des Sciences (Académie de Clermont) Groupe I. — MM. Abs Gaston, Albert, Anselmi, Bachaud, Beroud, Bloch, Bonaldon, Bourrat, Cassiniche, Chiffre, Corbeau, Crouillac, Dasse, Hartaut, Deleole, Gouyon, Graveret, Guerber, Haouy, Hédilcka, Jouffré, Julia, Kammner, Koszul, Ladroit, Laigney, Maisson, Malafosse, Marlet, Percy, Porton, Renaud, Reynard, Robin, Saunail, Spindler, Tagliand, Vuldy.

Les feux celtiques en Bourgogne et la guerre

Saïgnies-les-Mines, 14 mai. Malgré les événements actuels, avec tous leurs tourments, on ne peut s'empêcher de se rappeler toutes les fêtes folkloriques qui avaient lieu dans notre Bourgogne, au passé si riche.

Parmi toutes ces manifestations traditionnelles, la plus vivante et la plus goûtée était, sans conteste, celle des « feux celtiques ».

Mystérieux, qui lui-saient tous les ans, depuis des millénaires, sur les sommets qui se dressent au-dessus de la vallée, dans un geste symbolique, les feux celtiques, saut par Bibracte, servaient à nos ancêtres, les Celtes, à se transmettre leur ordre de mobilisation générale, leur signal de départ, à l'heure où les événements importants et glorieux de leur existence.

Cette coutume s'est prolongée avec les siècles, dans chaque village l'on allumait, à l'occasion de fêtes, les « feux de la Saint-Jean ».

Au lendemain de la grande guerre, un ami de sa province natale, un rudit bourguignon, M. Joseph Mazenot, de Royer, lui voulut rassembler toutes les initiatives privées. Il ne manqua ni de soins, ni de peine.

Dans chaque village ou commune, il avait su trouver des personnes de bonne volonté et de cœur, qui, par leur dévouement, ont permis de réunir, dans un livre, les données de la population, souvent égarée par les danses et les airs anciens du terroir.

Cette multitude de feux se répandaient les uns après les autres. C'était l'antique Alesia, le Mont des Angles, les Bordes-Briant, la Casquette, Beaune, Meursault, et le Phare du Mont Afrique, en Côte-d'Or.

En Saône-et-Loire, sur la chaîne du Maconnais, c'était Senecey, le Grand Lacrost, Glessard, Quintaine, Briançon, Hurigny, Bianot, Donzy-le-Pertuis, Aze, La Roche-Vineuse, St-Clément, Bresse-sur-Loire, etc.

Sur les monts du Chalonais et du Charollais brillèrent les feux à Auzé, Chagny, Saint-Genès-National, A. Vigneux, Saïgnies-les-Mines, Le Creusot, Dun-le-Roi, Mont-Saint-Vincent, Suin, Charolles, Sainte-Colombe, etc.

Dans le Morvan, c'était Beuvray, l'ancienne Bibracte, etc.

Comme on le voit par cette énumération, cette fête folklorique était une des plus importantes parmi celles de toutes les provinces où le passé a conservé de sérieuses attaches, comme la Provence et le Bragone.

Cette année de 1940, en ce jour de Pentecôte du 12 mai, les sommets bourguignons restèrent, comme les villes, eux-mêmes, à l'obscurité, puis les hordes germaniques qui s'enfoncèrent en furie, tout comme nos ancêtres, qui avaient à subir la barbarie d'un Attila, nous ont vaincu celle de son sinistre successeur Hitler.

Mais un jour, nous continuons la tradition des Celtes, les veaux de Bourgogne s'élèveront à nouveau, pour fêter la victoire et la paix.

Éspérons que cette paix sera comme les feux celtiques, qu'elle durera des millénaires.

INSPECTION ACADÉMIQUE DE L'ALLIER

Concours des bourses communales et trois ordres d'enseignement (1^{re} et 2^e séries)

Moulins, 15 mai. Les épreuves écrites du concours commun des bourses nationales auront lieu le jeudi 23 mai prochain, à l'appel des candidats sera fait à 7 h. 30, dans les centres et écoles publiques.

A Moulins, première et deuxième séries (garçons et filles), au Lycée de garçons.

A Montluçon, première série (garçons et filles) (école publique), rue du Diénot.

Deuxième série (garçons et filles), au Lycée de garçons.

Les candidats et candidates ne recevront pas de convocation individuelle, la présente note en tenant lieu.

D'autre part, il est rappelé aux candidats qu'ils doivent, en vue de l'épreuve de problèmes, se munir des instruments (en particulier d'un double décimètre) permettant d'exécuter un croquis.

Société d'agriculture de l'Allier

Moulins, 15 mai. Voici le procès-verbal de la séance du 10 mai :

1. Consultation et examen des décisions ministérielles concernant les nouvelles permissions agricoles de 30 jours.

2. Circulaire du ministre des Finances créant les permis journaliers pour tracteurs agricoles.

3. Lettre de M. le préfet concernant l'application des permissions agricoles aux gardes-régisseurs.

4. Réponse du ministre du Travail concernant l'introduction de la main-d'œuvre étrangère.

Réponse du ministre de l'Agriculture à la protestation de la Société au sujet de la fixation du prix du porc à 10 fr. 80 le cello.

5. Lettre de M. le préfet concernant les dons d'essence mis à la disposition des loueurs d'autos, signataires de contrats de loyage avec des agriculteurs.

6. Vote du programme d'enquête agricole en faveur des femmes des cultivateurs mobilisés.

Le communiqué d'il y a 25 ans

Pas de changement depuis hier soir dans le secteur au nord d'Arras, où la lutte continue dans les conditions inégalement par le dernier communiqué.

Nous avons progressé de 500 mètres dans la direction Sudec de Souchez.

Violent bombardement récurrent, dans le secteur, provoqué dans tout ce secteur.

Aux transporteurs publics et privés

L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées rappelle à tous les transporteurs publics et privés les prescriptions de l'arrêté du 7 avril 1939 sur la coordination des transports ferroviaires et routiers.

Article 15. — Paragraphe premier. Les marques distinctives instituées par l'article 103 (§ 2) du décret du 12 janvier 1939 sont fixées comme suit :

A l'avant et à l'arrière, le véhicule doit porter un panneau rectangulaire d'un mètre 30 centimètres de hauteur, dont le fond est peint de la couleur suivante :

Jaune pour le camionnage urbain ; pour les transports à petite distance ; Rouge clair pour les transports à grande distance et les véhicules spécialisés dans les démenagements ; Vert avec diagonale jaune de 7 centimètres de jaugeur pour les véhicules des transporteurs visés à l'article 24 (§ 4) de l'annexe A du décret-loi du 12 novembre 1938.

Paragraphe 2. — Ce panneau doit être peint, soit sur un panneau vertical du véhicule, soit sur un panneau spécialement adapté à celui-ci.

A l'avant, le panneau sera situé dans la partie supérieure de la carrosserie et à l'arrière, son bord inférieur ne doit pas être à moins de 30 centimètres du sol.

Les panneaux avant et arrière doivent être bien dégagés et parfaitement visibles à distance.

Paragraphe 3. — Les indications ci-après sont portées sur les panneaux :

1. En lettres noires d'un moins sept centimètres de hauteur, le nom du titulaire de la désignation du département dans lequel a été délivré la carte ou le récépissé de déclaration (en faisant usage, le cas échéant, d'abréviations usuelles).

2. Seulement pour les transports publics à grande distance, et en lettres noires d'un moins 15 centimètres de hauteur, une ou plusieurs lettres caractérisant les catégories de transport que le véhicule peut effectuer, savoir :

R. Services réguliers généraux ; S. Services spéciaux d'animaux vivants ; TD. Transports à la demande. Les plaques sur camions-citernes de porteront pas l'indication de catégorie de transport.

3. Les lettres caractérisant les catégories de transport des véhicules de déménagement qui sont titulaires d'une carte de déménagement (du modèle numéro 6 ter, et dans la même forme que au 2^e ci-dessus) l'inscription D S.

Transports privés effectués avec un véhicule appartenant au transporteur.

Article 16. — Paragraphe 1^{er}. — Les marques distinctives instituées par l'article 139 du décret du 12 janvier 1939 sont fixées comme suit :

A l'avant et à l'arrière, le véhicule doit porter un panneau rectangulaire de 30 centimètres de hauteur dont le fond est peint de couleur crème, et bordé d'un liseré noir de 1 cm 5 de largeur.

Paragraphe 2. — Les dispositions du paragraphe 1^{er} de l'article 15 ci-dessus sont applicables au panneau prescrit par le présent article.

Transports effectués avec un véhicule loué

Article 17. — Paragraphe 1^{er}. — Les marques distinctives instituées par l'article 133 du décret du 12 janvier 1939 sont fixées comme suit :

A l'avant et à l'arrière, le véhicule doit porter un panneau rectangulaire de 30 centimètres de hauteur dont le fond est peint de couleur crème, et bordé d'un liseré noir de 1 cm 5 de largeur.

Paragraphe 2. — Les dispositions du paragraphe 1^{er} de l'article 15 ci-dessus sont applicables au panneau prescrit par le présent article.

Dispositions relatives à certains cas particuliers

Article 18. — Paragraphe 1^{er}. — Les véhicules doués d'une activité mixte ne sont astreints à porter qu'un seul des panneaux visés aux articles 15 et 16. Ce panneau sera celui qui occupe le rang le plus élevé dans la liste suivante :

1. Panneau bleu ; 2. Panneau jaune ; 3. Panneau vert avec ou sans diagonale jaune ; 4. Panneau rouge clair ; 5. Panneau blanc.

Les véhicules donnés en location pour des transports de camionnage urbain, et qui ne seraient pas munis de la carte de location, porteront seulement la marque distinctive de cette catégorie de transports (panneau jaune).

2. Les véhicules munis d'une carte de location et effectuant des transports publics, soit de camionnage urbain, soit de grande distance, doivent porter conjointement les marques distinctives de leur catégorie (panneau jaune, vert ou rouge) et celles des véhicules de location (panneau crème).

3. Les véhicules munis d'une carte de location et effectuant des transports privés doivent porter seulement les marques distinctives des véhicules de location (panneau crème).

Remarques

Article 19. — Paragraphe 1^{er}. — Dans le cas d'une ou plusieurs remarques atténuées à un véhicule

NEVERS ET LA RÉGION Dans le département

REGINA

Pour cette semaine seulement, les représentations auront lieu Vendredi soir, Samedi soir et dimanche : matinée et soir.

Deux de la Réserve

TICHADEL, ROUSSEAU Marcel SIMON, LAGRENEE, NUMES, Myrie BRUNNE, Doria HENRIQUEZ

PILOTE X

Actualités Fox Movietone

MAJESTIC

Victor FRANCOIS, Gaby MORLAY, Madeleine ROBINSON, Georges RIGAUD, Paul ANDRÉ, RAY, BOBIS, etc.

NUITS DE FEU

Également au programme : Un 2^e Grand film français

Cousin de Marseille

ET LES ACTUALITÉS PARAMOUNT

Reglementation de la vente du bétail

M. le préfet de la Nièvre a pris l'arrêté suivant :

Article premier. — Les commerçants en bétail, y compris les bouchers, assujettis aux différents impôts de leurs professions, ainsi que les commis justifiés d'un mandat leur conférant la qualité d'employés des commerçants sus-visés, devront être munis pour opérer les transactions :

1. De la carte d'identité spéciale instituée par le décret du 20 septembre 1928 (J. O. du 2 octobre 1928) qui devra être soumise préalable au visa de l'Intendance militaire, directeur départemental du Ravitaillement.

2. D'un carnet portant les noms et prénoms du titulaire, l'autorité qui l'a délivrée, le signe par lequel les animaux sont marqués à l'achat, l'âge, le sexe et le prix.

Ce carnet, qui devra être présenté à toute réquisition de M. l'Intendant militaire, directeur départemental du Ravitaillement Général des officiers de ses services, des membres des commissions de réception du département et des personnes prévues par l'article 3 du décret du 20 septembre 1928, devra être appliqué aux infractions au présent arrêté.

Les infractions au présent arrêté peuvent être constatées par les dispositions prévues à l'article 4 du décret du 29 février 1940, qui prévoient, notamment, que la carte annuelle pourra être renouvelée, sous conditions, par simple mesure administrative.

Baisse du prix du lait

Le maire de Nevers, en accord avec le Syndicat des producteurs de lait de la région de Nevers, informe les habitants que le prix du lait, à dater du lundi 20 mai, est fixé à :

2 fr. le litre au lieu de 2 fr. 10, pour le lait porté à domicile, et 1 fr. 90 le litre, au lieu de 2 francs, pour le lait pris dans les dépôts.

Les Tritons Nivernais

Le Comité des « Tritons Nivernais » a le plaisir d'informer ses nombreux sociétaires que la saison de la Jonction sera ouverte le lundi 20 mai, pour la saison de natation 1940.

Le bassin sera ouvert tous les jours, de 16 à 20 heures.

Le Comité des « Tritons », malgré les circonstances exceptionnelles, a fait l'impossible pour donner satisfaction à tous et son installation moderne avec cabines individuelles, sera très appréciée des familles.

Des moniteurs expérimentés ont été désignés pour surveiller les baignades qui pourront se faire inscrite dès lundi 20 mai.

Une coquette fait mourir son fiancé

Pour plaire à une jolie fille de la rue des Foux, un jeune homme de Nevers, Marie-Rose, tomba raide mort. La Marie-Rose est la mort parfumée des Foux et de la 35^e le facon. Pharmacies.

de transport public ou privé de marchandises, les panneaux que le véhicule doit porter à l'arrière, en exécution des articles 15, 16, 17 ou 18 ci-dessus, sont reportés ou reproduits sur l'arrière du dernier véhicule remorqué.

Paragraphe 2. — Dans le cas d'une ou plusieurs remarques atténuées à un véhicule de transport public de voyageurs pour effectuer le transport de marchandises, les bagages, sacs, dépêches, journaux et colis express, le véhicule tracteur ne doit porter que les marques distinctives spéciales au service des voyageurs à l'arrière du véhicule remorqué dont la marque distinctive correspond au transport de marchandises effectué, telle qu'elle est indiquée aux articles 15, 16 ou 18 ci-dessus.

Articles d'identité

Article 20. — Les véhicules et remorques visés aux articles 15, 16, 17, 18 et 19 ci-dessus, et ceux affectés au camionnage rural, porteront, en outre, à l'arrière, un panneau d'un mètre 30 centimètres de hauteur au minimum, la désignation du nom (ou raison sociale) et de l'adresse du transporteur.

MOULINS-ENGILBERT

Comité d'entraide aux mobilisés. — Quatrième liste de souscription :

Mme Héricourt, 100 fr. ; Talon, 10 francs ; Thomas, 10 fr. ; Michot, au Champ-Goureux, 5 fr. ; Claude Michot, 5 fr. ; anonyme, 10 fr. ; anonyme, 5 fr. ; Simonet, 4 fr. ; Savary, au Pont, 10 fr. ; Thollé, gendarmier, 10 francs ; Chauveau, 5 fr. ; Gillet, 5 fr. ; Mallerre, 2 fr. ; Mme veuve Auport, 10 fr. ; MM. Lacoste, 10 fr. ; Datinas, 10 fr. ; Mme veuve Rousseau, 2 fr. ; M. Guillemin, 30 francs ; Mme veuve Mouron-Hubert, 2 fr. ; Mme veuve Guerin, 2 francs ; MM. Marceau-Pierre, 2 francs ; Milon, 2 fr. ; Sautereau, 2 fr. ; Boizot, rue Rollin, 40 fr. ; Crouzier, 20 fr. ; Michon, 10 fr. ; anonyme, 20 fr. ; Mlle Gadrey, 25 fr. ; Mme veuve Brengnot, 5 francs ; Mme veuve Dupuy, 5 fr. ; MM. Bocheard, 20 fr. ; Boichoux, 5 fr. ; Bilhaut, 10 fr. ; Meunier, 10 fr. ; Auguste Vincent, 10 fr. ; Millot, 10 fr. ; Savry, 10 francs ; Quiller, 110 fr. ; Mlle Guillet, 10 fr. ; Mme veuve Boutrichet, 10 fr. ; Mme veuve 5 fr. ; Chéret, 10 fr. ; M. G. ; M. G. ; Buteau, 5 fr. ; Coquard jeune, 10 francs ; Mme veuve Beuzon, 5 francs ;

Petites feuilles d'histoire

LA RÉPUBLIQUE SOUS L'EMPIRE

par Alexandre ZÉVAËS

Mlle Suzanne de la Porte — fille de l'ancien député socialiste des Deux-Sèvres qui fut l'un de mes camarades de lutte vici plus de trente ans — réunit sous ce titre LA République sous l'Empire, les lettres que son arrière-grand-père Henri Allain-Targé écrivit aux dernières années du Second Empire. Une substantielle préface de notre ami Maurice Sarraut, directeur de la Dépêche de Toulouse, ouvre le volume et retrace la physiologie de ce républicain de la première heure.

Allain-Targé est aujourd'hui injustement oublié par les nouvelles générations, qui ignorent trop les efforts, les luttes, les sacrifices de leur devancier. Il est oublié comme le sont Goblet, Floquet, Brisson, Tony Révillon — tant d'autres qui représentent les diverses étapes, les divers moments de l'évolution démocratique. Il nous souvient qu'un cours d'une polémique entre M. Pierre Benoit et Paul Souday, le romancier académicien, ayant voulu citer Allain-Targé, orthographe son nom de la manière la plus imprévue et la plus bizarre — ce qui amena fort la critique littéraire du Temps qui, lui, connaissait son histoire contemporaine.

Comme le rappelle très justement Maurice Sarraut, Allain-Targé fut l'un des plus authentiques fondateurs de la III^e République. Il appartenait au groupe de Gambetta, Clémenceau, Laurier, Henri Brisson et Challemeil-Lacour avec qui il publia la Revue politique, organe hebdomadaire de doctrine et de combat républicain, qui eut, en outre, pour collaborateurs Michélet, Jules Barni, Vacherot, Elie Reclus, J. Ferry.

Vis-à-vis de l'Empire, Allain-Targé représentait les irréconciliables. « Il ne s'agit pas, écrivait-il, d'avoir une majorité parlementaire, mais une minorité révolutionnaire. Il s'agit d'affirmer la République. Il s'agit de convaincre les autres, d'entraîner le peuple, la foule montonnée. Comment ? Par l'effort et par le travail. L'Empire, observait-il, est sur la pente des fautes. Qu'est-ce que nous avons à faire, nous autres, radicaux, républicains et démocrates ? Travailler, étudier toutes les questions, entrer en communication avec le public et nous préparer et le préparer pour le grand jour ; ce jour peut venir plus tôt que nous le voulons ».

Sous la Commune, Allain-Targé fit partie de la Ligue d'Union républicaine, qui, avec Edouard Lockroy, Clémenceau, Floquet, Laurent Pichat, Bonvalet, etc., s'efforça d'établir la coalition de la Commune et le gouvernement de Thiers et qui formulait ainsi son programme : « la reconnaissance de la République, la reconnaissance des droits de Paris à se gouverner par un conseil librement élu et souverain dans la limite de ses attributions, avec sa police, ses finances, son assistance publique, son enseignement et l'exercice de la liberté de conscience ; la garde de Paris exclusivement confiée à la garde nationale composée de tous les électeurs valides ».

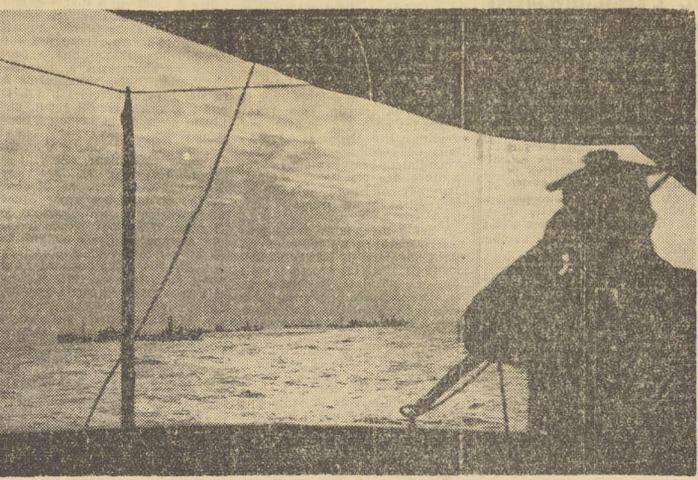
Conseiller municipal, puis député du XIX^e arrondissement de Paris en 1876, réélu en 1877 et en 1881, élu au scrutin de liste en 1885, député de la Seine, Allain-Targé fut ministre des finances dans le cabinet Gambetta (1883-84) et ministre de l'Intérieur dans le cabinet Brisson (1885). En 1876, il défendit à la tribune la cause de l'amnistie plénière pour les condamnés et les proscrits de la Commune. En 1881, il fut rapporteur des diverses propositions de loi sur les syndicats ouvriers qui devaient aboutir à la loi du 21 mars 1884 et à la reconnaissance du droit syndical.

En 1880, Allain-Targé se retira de la vie politique et parlementaire, écarté par les tristesses de l'entente boulangiste si humiliante pour notre pays, et aussi, lassé, découragé par l'inertie de quelques-uns de ses amis, par leurs hésitations et leur impuissance réformatrice, regrettant, déclarait-il, qu'un lieu « de se donner la constitution démocratique de notre programme radical », la République ait versé « dans l'ornière du parlementarisme et de la corruption électorale ».

Allain-Targé écrivait encore dans une lettre à son père datée du 6 février 1887 : « Ah ! nous lui verrons, la République et sociale ! Nous verrons de notre vivant, au cœur de l'Europe, s'établir une société égalitaire et libre. Par le seul exercice fréquent des droits politiques, par la discussion des intérêts collectifs dans tous les lieux où trois hommes sont réunis, dans les villes et dans les hautes terres, les hommes s'éleveront à la conception de la solidarité, de la justice, du droit. Tous participeront à la dignité humaine et seront égaux. Par la diffusion

Le silencieux labour de notre marine

CONVOI « DESCENDANT »



Dispositif de nuit. — Les paquebots d'aile ralentissent et se forment en deux files.

La marche du convoi, minutieusement réglée, reste à réaliser. Nous sommes convoi « descendant », c'est-à-dire partant pour le sud, vers la Méditerranée. L'habitude de placer le nord en haut des cartes est telle que la marine a adopté l'expression imagée, mais impropre, des Méridionaux, qui « montent » dans la capitale ou en redescendent... Notre première étape sera longue, 1.200 milles environ, soit plus de 2.000 kilomètres, que les zigzags majoreront de quelque 10 %. A 15 nœuds de moyenne — maximum pour les convois, mais allure de tortue pour le croiseur et les contre-torpilleurs d'escorte — nous ne touchons terre que dans quatre jours, à Oran, si nos prévisions sont confirmées lors de l'ouverture des pilis secrets au large des côtes de France.

De bon matin, toutes communications avec la terre sont coupées. 3 à 11 heures précises, la musique du croiseur amiral joue une marche allègre sur le pont arrière. Le vent ne nous en apporte que des bribes sur la passerelle. Les contre-torpilleurs défilent devant nous, rendent les honneurs, suivis des paquebots. A notre tour, nous levons l'ancre et, poussés à droite par le remorqueur d'avant, tirés à gauche par celui d'arrière, tournons sur place pour nous présenter entre les jetées. L'un derrière l'autre, pavillon au vent, les navires s'engagent dans le chenal de sortie. Les projecteurs transmettent d'incessantes conversations entre bâtiments ou avec les sémaphores de la côte. Les obstructions sont vite franchies, puis les passes que marquent bouées et tourelles. Nous voici dans le « chenal de sécurité » constamment dragué par de petits chalutiers et purgé de toute mine, magnétique ou ordinaire.

J'ai tant de fois parcouru ce chenal à bord de patrouilleurs, qu'il me semble en connaître chaque fond. Mais, de la passerelle de navigation du croiseur, à 20 mètres au-dessus de l'eau, on du poste de conduite de tir encore surélevé de 15 mètres, l'aspect diffère sensiblement ; à nos pieds, chasseurs et dragueurs apparaissent minuscules, falaises et rocs moins abrupts, l'horizon plus large. A peine un frémissement sous nos pieds alors qu'à côté, les infatigables dragueurs sortent le nez à la courte lame impuissante à nous agiter.

Nous voici au large. A notre mat, s'élèvent des pavillons multicolores. Chacun signifie une lettre dont l'ensemble prend un des milliers de sens qu'un code secret rend intelligible à chaque bord. L'amiral, un sympathique Breton bretonnant, spécialiste des dures croisières, vient d'ordonner le dispositif de jour ; les paquebots se rangent de front, sur une ligne de navigation du croiseur, le port d'attache. Nous ne l'inquiétons pas. La nuit tombe. Nous sommes en plein golfe de Gascogne. Signal ; manœuvre savante ; les deux paquebots du centre conservent leur allure, ceux d'ailes ralentissent et se placent derrière. En quelques minutes, avec une précision d'automate, notre ligne de marche s'est transformée en deux files parallèles, avec torpilleurs en tête et en queue, et nous en serrée. C'est le dispositif de nuit. Amplifié par un micro, un clairon grêle à notre bord les notes traitantes de l'extinction des feux. Nulle lumière, nulle part, ni à bord, ni même au ciel vide d'étoiles. Du croiseur, nous devinons plutôt que nous ne les apercevons, les silhouettes des bateaux qui nous précèdent. Chacun survole scrupuleusement sa direction et sa vitesse, afin de ne pas caramoler le précédent. Tandis que le vent fraîchit et que le baromètre s'effondre nous fait pressager une navigation mouvementée, la caravane des aveugles glisse dans le noir opaque.

« Fumée au 16^e ». Un gnetteur, la tête enfoncée dans le capuchon métallique prolongeant sa jumelle, a lancé ce cri. Toutes les lunettes convergent vers le secour indiqué, tandis que l'officier chef de veille à tribord note le nom de l'observateur ; une vieille tradition lui donne droit à la « double », traduite à une double ration de vin. Ce flocon, encore invisible à l'œil nu, devient l'unique sujet de conversation ; on discute de la nationalité du bateau, de ses dimensions, de sa route ; pour un peu, de l'âge du capitaine. C'est un italien, affirme un jeune enseigne ; je reconnais maintenant la forme de sa coque. — « Distance 12,500 mètres, précise le télémétriste. Un signal à notre mat, notre contre-torpilleur d'aile le reproduit et, aussitôt, bondit, port d'attache. Nous ne l'inquiétons pas. La nuit tombe. Nous sommes en plein golfe de Gascogne. Signal ; manœuvre savante ; les deux paquebots du centre conservent leur allure, ceux d'ailes ralentissent et se placent derrière. En quelques minutes, avec une précision d'automate, notre ligne de marche s'est transformée en deux files parallèles, avec torpilleurs en tête et en queue, et nous en serrée. C'est le dispositif de nuit. Amplifié par un micro, un clairon grêle à notre bord les notes traitantes de l'extinction des feux. Nulle lumière, nulle part, ni à bord, ni même au ciel vide d'étoiles. Du croiseur, nous devinons plutôt que nous ne les apercevons, les silhouettes des bateaux qui nous précèdent. Chacun survole scrupuleusement sa direction et sa vitesse, afin de ne pas caramoler le précédent. Tandis que le vent fraîchit et que le baromètre s'effondre nous fait pressager une navigation mouvementée, la caravane des aveugles glisse dans le noir opaque. J. M.

LA VIE QUI PASSE

L'œuf... de Louis XV

Paris, 15 mai. Nous avons appris que nos anciens rois soignaient leur popularité en laissant le peuple pénétrer dans leurs palais où chacun avait le droit de les entretenir de ses petites affaires, ce qui faisait dire à Montaigne : « De voir à voir notre roi à table assiéger de tant de parler et regardant inconnus, j'ai souvent plus de pitié que d'envie ». Néanmoins, cette coutume se perpétua, et sous Louis XIV l'ambassadeur de Venise pouvait écrire : « J'allai au Louvre, je m'y promenai en toute liberté, et je parvins à cette porte qui est ouverte dès qu'on y touche et le peuple ne perdait pas un geste, et aussi sans doute pour ne pas recevoir quelques éblouissements au cas d'une maladresse. Alors, le roi, en souriant, prenait son œuf et faisait sauter le haut de la coquille d'un coup sec donné avec le revers de sa fourchette. Le tour joué, un murmure de plaisir montait de l'assistance, et Louis XV « bissait » avec un deuxième œuf, sachant l'amusant que ses sujets prenaient à cette scène qui se renouvelait à chaque repas. On imagine mal, sous notre régime démocratique, les petites gens de Paris envahissant la grande salle à manger de l'Élysée pour voir M. Albert Lebrun jongler avec son assiette et se perdre en sautillant devant la grille de l'Élysée, sans nous arrêter. A moins d'être ministre. Gabriel BAUGE.

La partie de barque tragique sur la Sioule

Ondes courtes

ICI ANKARA par Robert de Fragny L'Orient n'est pas seulement pour les Européens fertiles, le Pays des Contes de Mille et une Nuits tout emballé du parfum des roses d'Ispahan, il devient actuellement par les esprits positifs un rayon de soleil quotidien grâce aux ondes de Radio Ankara. Pour ce poste, nous avons diffusé deux bulletins d'informations en français. L'un à treize heures et 19 m. 74, l'autre à 20 heures, sur 31 m. 70. Nouvelles objectives, complètes, sans commentaires exactes, un bon de vérités bien faites qui instruit et apaise. Et puis, ce ton de sympathie, de mutuelle compréhension qui nous console de tant de coups d'épée dans le dos des écosseuses japonaises chaque jour par dessus les Alpes. Le speaker d'Ankara ne doit pas être français, il n'en a ni le charme, ni les inflexions. Ses voix un peu posées ont un peu de l'atmosphère orientale qui permet d'annoncer avec la même tranquillité une grande victoire ou la pire des catastrophes. Son tour d'horizon ne consiste pas seulement à scier l'ouest de l'Europe ou trois grands peuples s'affrontent ; il ne néglige pas non plus ses voisins bulgares roumains slaves. Par sa voix, nous connaissons les réactions de Sofia, les craintes de Bucarest. Par elle aussi, nous avons un reflet de la vie ottomane et sur ses ondes mystérieuses un « Corne d'Or » et de la belle Galata. Le speaker de Radio Ankara, tel un Aladdin appelant dix fois par jour de son minaret d'acier les fidèles à la défense d'une grande cause est la voix précieuse qui guide les grands caravans d'idées sur la route du Moyen-Orient. Cette citadelle avancée à un prix inestimable. Copyright T.S.F. TRIBUNE.

LA RÉCUPÉRATION DES VIEUX PAPIERS

La guerre moderne, avec l'énorme dépense de richesses de toute nature qu'elle entraîne, impose aux gouvernements alliés une sévère politique d'économie et de restrictions. Le devoir de tous les Français à l'heure actuelle est de contribuer dans la plus large mesure possible à la campagne de ramassage de tous les déchets qui ont encore une valeur utilisable pour l'industrie. On sait avec quel magnifique élan sur tous les territoires occupés la récupération des vieux métaux qui chaque jour met à la disposition des Usines de quatre des tonnes de fer, faciles à transformer immédiatement en armements. Cet effort qui sera poursuivi inlassablement dans les mois qui vont suivre ne doit pas se limiter à la seule récupération du métal, matière noble par excellence, mais doit également porter sur tous les déchets dont la capacité active n'est pas encore épuisée. Nous parlerons aujourd'hui du problème des vieux papiers. La France du temps de paix était obligée de satisfaire aux besoins sans cesse grandissants de son industrie papetière d'importer de l'étranger de la pâte de cellulose, pour des sommes considérables. Sauf en 1937, nous avons acheté hors de France 860.000 tonnes de pâte pour la valeur formidable de 1.300 MILLIARDS 150 MILLIONS de francs et ce chiffre ne comprend pas l'important tonnage de vieux papiers importés d'Angleterre, pays où l'industrie du ramassage des déchets était particulièrement développée. L'heure actuelle de papiers sortis d'or ne sont plus tolérables. Mais l'industrie papetière correspond à un service national de première importance qui ne peut être entravé, aux yeux du pays, par tous les moyens possibles de l'aider à trouver sur notre propre sol les ressources qui sont indispensables pour continuer à produire. La récupération des vieux papiers est donc devenue un problème de premier plan. Encouragé par les pouvoirs publics, cette récupération doit s'effectuer partout. Si elle est faite méthodiquement, elle doit donner des résultats surprenants. Il est bien évident qu'à l'heure actuelle de papiers sortis d'or ne sont plus tolérables. Mais l'industrie papetière correspond à un service national de première importance qui ne peut être entravé, aux yeux du pays, par tous les moyens possibles de l'aider à trouver sur notre propre sol les ressources qui sont indispensables pour continuer à produire. La récupération des vieux papiers est donc devenue un problème de premier plan. Encouragé par les pouvoirs publics, cette récupération doit s'effectuer partout. Si elle est faite méthodiquement, elle doit donner des résultats surprenants. Il est bien évident qu'à l'heure actuelle de papiers sortis d'or ne sont plus tolérables. Mais l'industrie papetière correspond à un service national de première importance qui ne peut être entravé, aux yeux du pays, par tous les moyens possibles de l'aider à trouver sur notre propre sol les ressources qui sont indispensables pour continuer à produire.

LA FORTUNE FRAPPERA BIENÔT À LA PORTE DE SES ÉLUS

La fortune frappera bientôt à la porte de ses élus. Les élections municipales de mai prochain ont été précédées par une série de scrutins locaux. Ces élections ont permis de constater que la fortune a frappé à la porte de ses élus. Les candidats les plus fortunés ont été élus. Cela est dû à la situation économique actuelle. Les électeurs ont voté pour les candidats les plus fortunés car ils ont confiance en eux. La fortune a frappé à la porte de ses élus.

RECEPTE DE BEAUTE

Se faire UN SANG PUR. N'espérez pas faire disparaître de votre épiderme, boutons, furoncles, eczéma, dartres, acné, psoriasis, tant que vous n'aurez pas éliminé de votre sang les poisons qui en sont la cause. Purifiez donc votre sang, remettez-le à neuf, mais sans violenter l'organisme, par l'action naturelle et douce de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Ce merveilleux désintoxicant, à base de plantes alpêtres, cueillies et traitées en pleine montagne de séve, vous débarrassera de plus tenaces dermatoses et vous donnera bientôt un teint éblouissant. Commencez dès aujourd'hui votre cure à la dose d'une cuiller à café par jour.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Aux Femmes de 45 ans qui se laissent épaissir. Exemple d'une femme qui a rajeuni en maigrissant. Je parais trente ans, écrit Mme B., de Marmande. Mon entourage s'étonne de ma transformation. C'est à Antignès que je dois ce rajeunissement. Prenez à chaque repas deux comprimés d'Antignès. Vous perdrez 2 à 3 kilos par mois et vous améliorerez considérablement votre santé. Antignès, en effet, régularise la circulation, fait cesser palpitations, essoufflement, vertiges, congestion du visage, enflure des jambes, etc. Toutes pharmacies, 29 fr. 30 le tube (suffisant pour un mois). Formule F pour femmes, formule M pour hommes.

L'infirmité souffrance des MAUX-DE-DENTS

Instantanément, définitivement supprimée par le MAUX-DE-DENTS. Ce médicament agit sur la cause de la souffrance, conserve les dents car il agit sur le nerf dentaire. Il agit sur le nerf dentaire, conserve les dents car il agit sur le nerf dentaire. Il agit sur le nerf dentaire, conserve les dents car il agit sur le nerf dentaire.

RECEPTE DE BEAUTE Se faire UN SANG PUR

N'espérez pas faire disparaître de votre épiderme, boutons, furoncles, eczéma, dartres, acné, psoriasis, tant que vous n'aurez pas éliminé de votre sang les poisons qui en sont la cause. Purifiez donc votre sang, remettez-le à neuf, mais sans violenter l'organisme, par l'action naturelle et douce de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Ce merveilleux désintoxicant, à base de plantes alpêtres, cueillies et traitées en pleine montagne de séve, vous débarrassera de plus tenaces dermatoses et vous donnera bientôt un teint éblouissant. Commencez dès aujourd'hui votre cure à la dose d'une cuiller à café par jour.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Aux Femmes de 45 ans qui se laissent épaissir

Exemple d'une femme qui a rajeuni en maigrissant

Je parais trente ans, écrit Mme B., de Marmande. Mon entourage s'étonne de ma transformation. C'est à Antignès que je dois ce rajeunissement. Prenez à chaque repas deux comprimés d'Antignès. Vous perdrez 2 à 3 kilos par mois et vous améliorerez considérablement votre santé. Antignès, en effet, régularise la circulation, fait cesser palpitations, essoufflement, vertiges, congestion du visage, enflure des jambes, etc. Toutes pharmacies, 29 fr. 30 le tube (suffisant pour un mois). Formule F pour femmes, formule M pour hommes.

L'infirmité souffrance des MAUX-DE-DENTS

Instantanément, définitivement supprimée par le MAUX-DE-DENTS. Ce médicament agit sur la cause de la souffrance, conserve les dents car il agit sur le nerf dentaire. Il agit sur le nerf dentaire, conserve les dents car il agit sur le nerf dentaire.

POSEURS DE VOIES TERRASSIERS MINEURS BONS MANŒUVRES

Entreprise Barrage de Genisiat Gare Injoux-Genisiat (Ain).

LA FORTUNE FRAPPERA BIENÔT À LA PORTE DE SES ÉLUS

RECEPTE DE BEAUTE

Se faire UN SANG PUR. N'espérez pas faire disparaître de votre épiderme, boutons, furoncles, eczéma, dartres, acné, psoriasis, tant que vous n'aurez pas éliminé de votre sang les poisons qui en sont la cause. Purifiez donc votre sang, remettez-le à neuf, mais sans violenter l'organisme, par l'action naturelle et douce de la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON. Ce merveilleux désintoxicant, à base de plantes alpêtres, cueillies et traitées en pleine montagne de séve, vous débarrassera de plus tenaces dermatoses et vous donnera bientôt un teint éblouissant. Commencez dès aujourd'hui votre cure à la dose d'une cuiller à café par jour.

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Aux Femmes de 45 ans qui se laissent épaissir

Exemple d'une femme qui a rajeuni en maigrissant

Je parais trente ans, écrit Mme B., de Marmande. Mon entourage s'étonne de ma transformation. C'est à Antignès que je dois ce rajeunissement. Prenez à chaque repas deux comprimés d'Antignès. Vous perdrez 2 à 3 kilos par mois et vous améliorerez considérablement votre santé. Antignès, en effet, régularise la circulation, fait cesser palpitations, essoufflement, vertiges, congestion du visage, enflure des jambes, etc. Toutes pharmacies, 29 fr. 30 le tube (suffisant pour un mois). Formule F pour femmes, formule M pour hommes.

L'infirmité souffrance des MAUX-DE-DENTS

Instantanément, définitivement supprimée par le MAUX-DE-DENTS. Ce médicament agit sur la cause de la souffrance, conserve les dents car il agit sur le nerf dentaire. Il agit sur le nerf dentaire, conserve les dents car il agit sur le nerf dentaire.

PETITES ANNONCES CLASSÉES

EMPLOIS OFFERTS. On demande dame sérieuse pour 3 heures le matin pouvant faire cuisine, nourrir 5 à 10 personnes, à la « Tribune », qui transmettra.



Fatigue, insomnie, anémie... rien ne lui résiste!

Si la fatigue vous abat, si vous êtes surmené, déprimé, si vous perdez l'appétit ou le sommeil, si l'anémie vous guette... faites tout de suite une cure de Vin de Frileuse. Il aura vite fait de vous rendre votre énergie. Le Vin de Frileuse est en effet le seul fortifiant à base d'Uvaria, cette graine merveilleuse dont le vieux Sergent Marie appréciait déjà les vertus à Madagascar, Strasbourg devait rendre célèbre en 1929. L'Uvaria est un stimulant remarquable de l'appétit et active la formation des globules rouges. Si l'anémie prend votre sang, Frileuse vous le rend.

L'étude scientifique et la pratique sont venues parallèlement confirmer les étonnantes vertus de l'Uvaria découvertes empiriquement par les indigènes de Madagascar et révélées au sergent Marie en 1895. Dosé et composé avec le plus grand soin, le VIN DE FRILEUSE est le fortifiant moderne qui répond aux exigences de la vie courante en luttant contre toutes les causes d'affaiblissement, point de départ de maladies plus graves. Son prix est à la portée de tous et, quand vous achetez chez votre pharmacien un flacon de FRILEUSE, vous êtes sûr d'avoir un fortifiant à base d'Uvaria de Madagascar.



vin de Frileuse

le seul à base d'UVARIA DE MADAGASCAR

Pour préparer votre Vin de Frileuse, il vous suffit de verser le contenu de votre flacon d'Extrait concentré de Frileuse dans un litre de vin ordinaire. Vous obtenez ainsi un fortifiant extraordinaire, excellent au goût, merveilleux à la santé, le seul fortifiant qui maintient la plante qui donne du sang. Buvez-en un verre midi et soir, avant chaque repas. Nous insistons sur ce fait que le Vin de Frileuse n'est pas la nouvelle marque d'un vieux produit. C'est une formule unique, et, quand vous achetez chez votre pharmacien un flacon de Frileuse vous êtes sûr d'avoir un fortifiant à base d'Uvaria de Madagascar, préparé par un pharmacien de première classe, docteur en pharmacie.

Assimilée facilement agréable au goût et puissant reconstituant: voilà LA BANANE FRANÇAISE BIEN MÛRE

Le vendredi 24 mai 1940, à 8 h. 30, et à partir de 14 heures, et le samedi 25 mai 1940, à 14 heures, il sera procédé à l'Entrepôt de Matériel Automobile de Meiby, à la

Un siècle de succès. Pensez aux vers! L'ELIXIR VERMIFUGE DU DOCTEUR GUILLET.

SITUATION LUCRATIVE

à l'Union Nationale, association mutuelle d'industriels, 3 bis, rue Athènes, Paris. On manque de représentants capables, les débutants des 2 sexes à tout âge sont formés à son école professionnelle sous contrôle de l'Etat; les élèves tous retenus peuvent gagner en étude, cours, oral ou correspond. Brochure 8.

de 105 Véhicules Automobiles et de 91 Motocyclettes

SUPERBE CHEVILIERE MARQUE DE FABRIQUE

PRIX DE RECLAME 13'.



"Elle a raison, votre tante Annie"

Elle est de bon conseil, parce qu'elle a de l'expérience, et comme elle, je ne puis que vous recommander ce précieux remède dont j'ai si souvent constaté l'efficacité dans ma famille. Que de fois ai-je vu ma Mère et mes Sœurs, tristes, lasses, incapables de se distraire à quoi ce fut, recouvrer teint frais, gaité, appétit, courage, après avoir employé la Jouvence de l'Abbé Soury.

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

est le remède souverain pour la FEMME, et qu'aucun autre produit ne peut la remplacer.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY est aussi active qu'innocente et les plantes qu'elle contient soignent le sang en l'enrichissant tout en régularisant son cours.

PAS DE POISONS DANS VOS REINS PAS DE MAL DE DOS

Si vos reins ne rejettent pas par jour environ 1000 grs d'urine et de résidus toxiques, les 24 kilomètres de tubes urinaires et les filtres microscopiques de vos reins sont bouchés par les déchets toxiques qui augmentent le danger d'un empoisonnement par les acides.

MINISTÈRE DES P. T. T. ET DES TRANSMISSIONS

Recrutement de surnuméraires et de vérificateurs DES INSTALLATIONS ELECTROMECANQUES A TITRE TEMPORAIRE

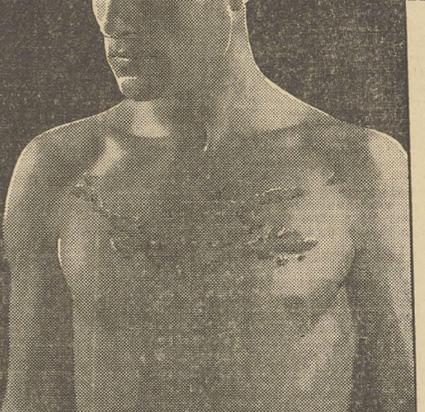
Pendant la durée des hostilités, les candidats masculins remplissant les conditions ci-après peuvent être pourvus, sur leur demande, d'un emploi de surnuméraire des P. T. T. ou de vérificateur des installations électromécaniques du cadre temporaire.

Les cadres temporaires devront être nommés avant le 15 septembre 1939, être obligatoirement dissous dans le délai des trois mois qui suivra la cessation des hostilités, mais l'Administration des P. T. T. s'emploiera, dans tous les cas, à leur donner un emploi définitif.

Les bourrelets de graisse déforment votre cou, votre menton, vos mollets, vos chevilles? Vous hésitez à soumettre votre santé à la dure épreuve des cures amaigrissantes?

DU SANG VICIE conduit à toutes les maladies DU SANG PUR crée la Santé

Comment le DÉPURATIF RICHELET INTÉGRAL purifie le Sang, rajeunit l'Organisme, prolonge la Vie.



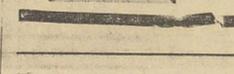
CONTRE l'impureté du sang, cause reconnue de la plupart des maladies qui désolent l'humanité, la science a créé un médicament d'une efficacité jamais atteinte: le Dépuratif Richelet Intégral.

La "Rectification" sanguine

Le Dépuratif Richelet Intégral est le purificateur exemplaire du sang vicie. Il triomphe de toutes ces désolantes maladies de peau: eczéma, herpès, boutons, furoncles, darves, psoriasis, prurigo, sycosis, etc... Les démangeaisons cessent, la peau recouvre sa netteté.

Et pour fortifier les Enfants, le VÉGÉTAL RICHELET

GRACE à ses propriétés fortifiantes et vivifiantes, le Végétal Richelet combat toutes les misères physiologiques du jeune âge: maladies de peau, pâles couleurs, végétations, glandes, gourme, etc... Il consolide les os, facilite la croissance, combat le lymphatisme. C'est le régénérateur par excellence de l'enfance et de l'adolescence malade ou chétive.



Pour votre toilette... le savon Rodoll

INDISPENSABLE SUPERFLU ÉCONOMIES

Comment se débarrasser facilement de la graisse

VOTRE BUDGET D'AUJOURD'HUI

Que ce soit la guerre, que ce soit la paix, vous avez toujours besoin de vous nourrir et de vous habiller. Mais parce que c'est la guerre, vous ne devez dépenser que le strict nécessaire; ne pas avoir deux vêtements quand un est suffisant; ne pas gaspiller, ne pas voyager quand on peut rester chez soi...

56. — Feuilleton de LA TRIBUNE du 16 mai 1940

Les GANGSTERS du MONT-PILAT

Roman par Henri FABIEN

Il devait plus être pour Gérard qu'un poétique souvenir, vaporeux et léger comme une fumée que le vent emporte. Les Ballets chinois passeront en effet à Saint-Etienne, dans la charmante salle de l'Etoile-Théâtre, aimée des Stéphanois raffinés pour ses galas et conférences littéraires, artistiques, touristiques, et aussi pour le méritoire effort qui y conserva, au prix des plus courageux sacrifices dans les années qui suivirent l'incendie du Théâtre Massenet, le grand répertoire d'opéra, d'opéra-comique et d'opérette.

dance, dont certaines ont conquis, depuis leur passage sur cette scène la célébrité et la considération de leurs mérites sur nos scènes métropolitaines et coloniales les plus fréquentées pour l'exigence de leur public et la perfection de leurs spectacles.

L'Etoile-Théâtre, quoique son effort ne fut pas soutenu sur le plan financier par les pouvoirs publics locaux, soit que ceux-ci fussent alors préoccupés par d'autres nécessités, soit qu'ils fussent présentement victimes de symptômes d'une grave crise de chômage dans les industries régionales, soit qu'ils ne comprissent point l'intérêt élevé qu'on attache en d'autres cités à la culture artistique du public, luttait magnifiquement, et il faut bien dire que ces spectacles n'étaient suivis très souvent que par une élite peu nombreuse, alors qu'ils eussent mérité de l'être à la manière de certains grands cirques allemands qui laissent leur public dans l'ignorance du nom de leurs acrobates ou de leurs dompteurs.

régraphie était du style chinois le plus pur. Il en admirait la belle ordonnance; cette impression de mystère sacré qui cet art dégage avec une si étrange puissance, lui fut une sensation de la plus haute qualité.

Le public néanmoins réagissait peu, surpris par un art auquel il était mal préparé et qui est si spécifiquement différent de la danse classique française; les applaudissements, quoique nourris, n'accueillaient pas le ballet avec la spontanéité et la chaleur qui eussent récompensé justement les artistes et leur maître de ballet.

— Non, mais je suis ici incognito, et je te demande de ne révéler mon identité à personne, cela pour des raisons qui ne t'intéresseraient pas et qui t'obligeraient à te taire.

— Tu danses donc de nouveau à présent? Tu ne voulais plus pourtant. Je suis restée quelque temps sans danser, après notre divorce, et puis j'ai fini par m'emmyer.

Paquets aux soldats ELIXIR de BON-SECOURS

LES DÉBATS NOUVEAUX* 4 heures du matin

LA HOLLANDE EN LUTTE N'AS RENONCÉ A LA LUTTE

DECLARATIONS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Comment, habillés en prêtres, en religieuses, en infirmières, les nazis occupèrent le pays

Paris, 15 mai. M. van Kleffens, ministre des Affaires étrangères de Hollande, entouré de M. Duijnhorn, ministre de la Défense nationale et de M. Weller, ministre des Colonies, a été surpris dans la nuit de mardi à mercredi, à Paris, a reçu la presse française.

Il a fait la déclaration suivante : Nous sommes ici, vous le savez, a-t-il dit, parce que nous avons été chassés par l'agression brutale de l'Allemagne.

Une agression brutale sans précédent

Cette agression a été commise sans avertissement, sans négociations préalables, sans que les Allemands ont employé des procédés qui dépassent ceux dont eux-mêmes se sont jusqu'à présent servis.

Il s'agit de ceux dont ils ont usé même dans le cas de la Norvège puis qu'il y eut alors, avant l'agression proprement dite, un semblant de négociations. Nous avons été surpris dans la nuit de jeudi à vendredi, par la pose de mines magnétiques dans l'embouchure de nos grands fleuves, dans les ports et dans les bassins d'Amsterdam, de Rotterdam, du Helder, notre principale station navale.

Cette pose de mines fut suivie à l'aube par un survol du territoire effectué par des avions allemands qui voulaient jeter la frayeur dans la population civile. Cette tentative échoua, de la manière la plus complète. Même après quatre ou cinq jours d'attaque et de combats incessants, le moral de la population est resté admirable. Elle a fait preuve de calme et d'indignation soutenue.

La bravoure des troupes

La population civile n'a pas été la seule à se comporter ainsi. Les troupes, les jeunes recrues, comme les anciens soldats, ont fait preuve d'un courage qui dépasse celui qu'on était en droit d'espérer. Les pertes ont été considérables. Nous avons 400.000 hommes sous les drapeaux. Un certain nombre de certains régiments, comme celui des grenadiers qui servait de garde à la souveraineté, ont perdu 50 % de leurs effectifs.

Ces pertes, ceux qui restent ont été éprouvés au cours de deux tentatives — qui ont eu un succès au moins temporaire — faites pour reprendre les aéroports tombés aux mains des Allemands.

Ceux-ci au début se sont gardés d'attaquer nos lignes principales fortement organisées en profondeur et devant lesquelles se trouvaient des inondations difficiles à franchir par les chars et même par l'infanterie. Ils commentèrent à faire des centres des troupes par la voie des airs en employant deux procédés différents.

Ils se servaient d'un grand nombre de parachutistes, dont certains étaient très nouveaux (dont personne, je crois, n'avait idée).

C'est ainsi qu'ils employaient des avions spécialement aménagés pour le parachutage, et s'ouvraient d'un seul coup, entiers dans le vide tous les parachutistes et rendant les dernières hésitations impossibles.

Les combats pour Rotterdam

D'autre part, les Allemands se sont servis d'hydravions qui descendaient sur nos grands fleuves, dans les bassins, dans les ports.

C'est ainsi que l'aérodrome de Rotterdam se trouvant au centre d'un bassin qui est l'un des plus grands du monde, ait été occupé rapidement.

Cet aérodrome fut repris à l'assaut puis les Allemands s'en emparèrent de nouveau. L'armée hollandaise ne reprit un second fois, enfin, les Allemands occupèrent définitivement au moyen d'une de ces ruses de guerre contraires aux lois les plus élémentaires de la guerre dont ils ont le secret.

La déloyauté des troupes nazies

Ils avaient dans le Brabant des troupes de choc disposant d'éléments blindés et motorisés.

Pour les faire avancer, ils les firent précéder de centaines d'hommes revêtus d'uniformes hollandais. Ces hommes s'étaient saisis d'un autobus arrivant sur le grand pont du Moerdijk. Ils firent signe aux braves soldats hollandais qui se trouvaient sur le pont et qui s'approchèrent sans méfiance.

Ils les tuèrent, jetèrent leurs cadavres dans la rivière et ainsi se empêchèrent de faire sauter le pont.

Puis les forces motorisées arrivèrent et prirent l'aérodrome. Je ne saurais pas insister sur tous les traquenets, sur tous les pièges dont les Allemands se sont servis pour induire en erreur les soldats hollandais. Ils sont descendus d'avions en uniformes hollandais, français, anglais, belges, déguisés en prêtres, en religieuses, en infirmières, en costumes de toutes sortes.

Il se sont, ainsi, répandus dans la campagne pour réclamer, à bien que, quand un soldat ou une escouade de soldats hollandais voyait un autre soldat ou une autre escouade, ils ne savaient jamais s'ils avaient affaire à des compatriotes ou à des ennemis.

Il fallut donc éparpiller un grand nombre de troupes pour empêcher d'exterminer ces éléments.

On y réussit assez bien : Au bout de trois jours, le nombre des parachutistes devenant le centre du pays était virtuellement nettoyé.

Le pont dont nous avons parlé tout à l'heure avait été forcé par nos troupes, mais nous ne pouvions pas l'occuper.

Une population menacée d'extermination

A ce moment, ils s'attaquèrent à la défense de l'Est, qu'ils réussirent seulement à tourner par la suite après des combats extrêmement sérieux. En même temps, ils essayaient d'avancer sur la digue de fermeture du Zuiderzee. Cette manœuvre ne réussit pas, mais les Allemands étaient tombés, ils entraient dans les deux provinces de Hollande comme une forteresse. Ils menacèrent, alors, de bombarder nos villes, mais les objectifs militaires, mais les villes de Rotterdam et d'Utrecht.

Il faut avoir présent à l'esprit la densité de la population dans cette partie du pays, densité qui dépasse plusieurs fois la densité moyenne de la population française.

Cette population était menacée d'extermination. Il ne s'agissait pas de quelques dizaines de milliers d'hommes, mais de millions. Dans ces conditions, hier après-midi, le général Winkelman, qui était en contact avec les Allemands, a jugé que la prolongation de la résistance dans cette partie du territoire amènerait des souffrances incalculables sans résultat.

C'est pourquoi il donna l'ordre de cesser le feu dans cette partie du territoire tout en continuant la lutte ailleurs et notamment en Zélande.

Nous sommes partis de Londres, hier, pour apprendre cette nouvelle à notre arrivée à Paris, et depuis lors nous n'avons pas reçu d'autres indications d'ordre militaire.

La lutte continue

Tout ce que je puis dire et sur quoi je ne saurais assez insister, c'est que ni le gouvernement, qui a dû s'établir hors du pays, y compris notre sou-

verain, ni le pays lui-même n'ont capitulé.

La lutte continue et continuera jusqu'à la victoire, que nous espérons remporter, au nom d'une cause qui nous est devenue commune.

Gardez-vous de tourner vos yeux exclusivement vers cette partie du royaume qui se trouve en Europe.

Le drapeau néerlandais continue à flotter aux colonies

Pensez à ces immenses terres d'outre-mer où continue de flotter le pavillon néerlandais, aux Indes Néerlandaises, qui ont une population de 70 millions d'âmes et qui disposent de ressources variées, de matières premières qui peuvent être d'une importance capitale pour l'issue du conflit qui, désormais, nous est plus accessible à l'ennemi mais sont, de la manière la plus large, à la disposition des Alliés.

Pensez aussi à nos territoires d'Amérique, aux Antilles, à la Guyane néerlandaise. Je n'ai pas besoin de rappeler l'importance des raffineries de pétrole de l'île de Curaçao.

Cette île était gardée par des unités de notre marine (qui, entre parenthèses, est restée quasi intacte) et par des batteries côtières. Néanmoins, et prenant en considération le fait que les contingents de renforts qui étaient en route n'étaient pas encore arrivés, nous avons pensé que, pour plus de prudence, il était préférable de ne prendre aucun risque et c'est dans ces conditions que le gouverneur de Curaçao a été autorisé à demander l'envoi d'un petit contingent de troupes aux Alliés, disposant de forces dans la mer Caraïbe, pour nous aider à sauver nos possessions.

Il a été décidé de faire partir de notre territoire des unités de nos troupes à la Belgique. Bien sûr, nous espérons avoir de nouveaux cadres et de nouvelles unités militaires.

Déjà, de nombreux volontaires viennent s'inscrire. Une partie de nos troupes a pu rejoindre la Belgique. Bien sûr, nous espérons avoir de nouveaux cadres et de nouvelles unités militaires.

Malgré l'ordre de cesser le feu les combats continuent en Hollande

Londres, 15 mai. La B.C.F. annonce, à 5 heures ce matin, que malgré l'ordre de cesser le feu, les combats se poursuivent, pendant la nuit, en plusieurs points.

Le poste de T.S.F. de Hilversum, qui est contrôlé par les Allemands, a diffusé, à plusieurs reprises, au cours de la nuit, un appel aux troupes qui continuent encore à se défendre de déposer les armes.

La fin de la résistance hollandaise crée une situation nouvelle estime-t-on en Angleterre

Londres, 15 mai. Les journaux britanniques, qui ne cachent pas la déception qu'ils éprouvent à la suite des événements de Hollande, reconnaissent ce matin que l'abandon de la résistance par l'armée néerlandaise a créé une situation nouvelle et pose des problèmes dont on ne saurait ignorer la gravité.

A ce sujet, ils estiment que l'Allemagne, dont le plan de campagne a évidemment fait l'objet d'une longue et minutieuse préparation, a été puissamment aidée par la politique de neutralité rigoureuse adoptée par la Hollande et la Belgique, politique qui, comme on l'a vu, ne les a pas protégés de l'invasion.

En effet, disent-ils, si les armées alliées, bien qu'ayant été promptes à répondre aux appels des Belges et des Hollandais, n'ont pu empêcher l'occupation par l'armée allemande, d'une grande partie des Pays-Bas, c'est parce que les deux pays, se fiant à cette politique de neutralité, ont toujours refusé une collaboration entre états-majors, qui aurait grandement facilité la défense de leur territoire.

Toutefois, ils soulignent que ces événements ont été prévus par le haut commandement allié et que compte en a été tenu dans l'élaboration des plans, pour la défense de la Belgique.

Aussi, on note, dans la presse, un sentiment général qui se traduit par la direction énergique du nouveau gouvernement Churchill, et par à affronter avec courage et d'une âme égale, les plus rudes épreuves, le pays s'unifia pour intensifier le plus possible son effort de guerre dans tous les domaines.

Un accord financier tripartite entre la France, la Belgique et la Grande-Bretagne

Londres, 15 mai. Le chancelier de l'Échiquier, le ministre des Finances de Belgique et le ministre des Finances de France ont conclu un accord financier tripartite, en vertu duquel des facilités financières, en vue du règlement de leurs dépenses sont consenties d'une part entre la Belgique et la France et, d'autre part, entre la Belgique et le Royaume-Uni.

Cet accord est un témoignage de la solidarité financière et monétaire des trois pays.

Un ordre du jour de la Fédération des cheminots

Paris, 15 mai. Le bureau exécutif de la Fédération des cheminots solidaire de la Confédération générale du travail approuve sans réserve, les termes du manifeste du bureau confédéral.

Les cheminots profondément indignés par les nouveaux crimes commis contre le droit et l'humanité perpétrés par l'Allemagne hitlérienne, sont résolus, avec l'ensemble des forces ouvrières à contribuer au maximum à la défaite de l'agresseur.

Le mot d'ordre qui nous est commun dans les circonstances que nous traversons, malgré les difficultés de la tâche ouvrière rendue plus pénible encore par les longues journées de travail et par une rémunération insuffisante, les cheminots auront à cœur de durir et de tenir jusqu'à la victoire finale.

Ils doivent avec la plus extrême fermeté repousser toutes indications et mots d'ordre qui n'émanciperaient pas de leur organisation syndicale régulière.

Ils doivent tous être en garde contre les propagandes de démolitions et de défaitisme de transition et de désespoir.

Aucun échec ne se produira de leur part.

Ils ont tous des âmes chères qui luttent actuellement au front contre les forces barbares et ils savent pour avoir participé, par le phur, à l'autre grande guerre, ce que cette lutte comporte de souffrances individuelles, dans la volonté de vaincre, dans les dangers de ceux de l'avant. (Havas).

La mobilisation suisse

Berne, 15 mai. Le Conseil fédéral et le commandement de l'armée communale.

La mobilisation générale est effectuée dans les plus brefs délais. Toutes les troupes ont occupé les positions qui leur ont été assignées. Ces positions, sur des terrains frontiers, sont tenues par des troupes puissamment armées.

En fait, certains pays se plaignent, à juste titre, de l'absence de l'Italie, indûment favorisée.

Notant que seul l'« Osservatore Romano » garde une liberté d'expression à cet égard, le journal conservateur conclut :

« Dans cette période difficile, les alliés savent que le pape Pie XII se fait le champion indomptable de la vérité, comme en font foi les messages qu'il a récemment adressés à la Belgique, à la Hollande et au Luxembourg, et qu'en sa qualité de représentant du Christ sur terre, il estime que les droits de l'humanité, de la justice, de l'équité et de la vérité priment tous les autres. »

L'Amérique rend hommage à l'héroïsme des Belges et des Hollandais

New-York, 15 mai. L'héroïsme des Belges et des Hollandais est souligné par le « New-York Herald Tribune », dans un article où ce journal rappelle les précédentes guerres, qui se sont déroulées dans l'histoire, sur le territoire, actuellement en proie à la guerre. Maintenant, chaque village hollandais ou belge, dont les dépêches apportent le nom, évoque des lieux dédiés au travail et à la paix, ravagés par des maux innombrés et terribles, une peste d'autant plus horrible qu'elle est infligée par des hommes, leurs voisins : les Allemands.

Dans tout cet enfer, lui, seul, la lumière que répand le courage de ceux qui auraient dû bien voulu éviter la guerre, mais qui puisqu'elle est venue, y ont fait face avec ténacité.

UN IMPORTANT discours de M. Léon Blum à la Conférence du Parti travailliste

« A la première défaite du despotisme sanglant Hitler s'effondrera »

Londres, 15 mai. Avec éloquent et au milieu de applaudissements répétés de l'assistance, M. Léon Blum, qui parlait, en français, son discours étant ensuite traduit par M. Noël Baker, député aux Communes, a défendu la politique de maintien de l'ordre intérieur du gouvernement français, et souligné l'ampleur de l'effort fourni par la population française sur le front et dans les usines.

L'histoire de la Hollande et de la Norvège, a-t-il déclaré, a été la peine de mort contre les actes de trahison, montre que nous ne pouvons pas mesurer à une importance vitale.

Les complots allemands ne sont pas des fables ou des contes, ce sont de terribles réalités.

Le bureau exécutif de la Fédération des cheminots solidaire de la Confédération générale du travail approuve sans réserve, les termes du manifeste du bureau confédéral.

Les cheminots profondément indignés par les nouveaux crimes commis contre le droit et l'humanité perpétrés par l'Allemagne hitlérienne, sont résolus, avec l'ensemble des forces ouvrières à contribuer au maximum à la défaite de l'agresseur.

Le mot d'ordre qui nous est commun dans les circonstances que nous traversons, malgré les difficultés de la tâche ouvrière rendue plus pénible encore par les longues journées de travail et par une rémunération insuffisante, les cheminots auront à cœur de durir et de tenir jusqu'à la victoire finale.

Ils doivent avec la plus extrême fermeté repousser toutes indications et mots d'ordre qui n'émanciperaient pas de leur organisation syndicale régulière.

Ils doivent tous être en garde contre les propagandes de démolitions et de défaitisme de transition et de désespoir.

Aucun échec ne se produira de leur part.

Ils ont tous des âmes chères qui luttent actuellement au front contre les forces barbares et ils savent pour avoir participé, par le phur, à l'autre grande guerre, ce que cette lutte comporte de souffrances individuelles, dans la volonté de vaincre, dans les dangers de ceux de l'avant. (Havas).

Le Cabinet de guerre s'est réuni hier

Paris, 14 mai. Le Comité de guerre s'est réuni, cet après-midi, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

Il a été suivi de la réunion du Cabinet de guerre, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Paul Reynaud.

C'est la première fois, depuis l'organisation du cabinet de M. Paul Reynaud, que se réunit le Cabinet de guerre. Celui-ci, on le sait, comprend le président du Conseil, le vice-président du Conseil, les trois ministres de la Défense nationale, les ministres des Finances et du Blocus, les deux nouveaux ministres d'Etat, M. Louis Marin et Ybarraegaray, et M. Bandoïn, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, secrétaire du Cabinet de guerre.

Des communistes sont condamnés par le Tribunal militaire de Paris

Paris, 15 mai. Le troisième Tribunal militaire de Paris vient de rendre son jugement dans les poursuites intentées contre quatorze communistes qui étaient poursuivis pour infraction au décret-loi du 26 septembre 1939, portant dissolution des organisations communistes.

Les deux conseillers municipaux Jules Frot et Rena Legalle, Auguste Vassart, maire de Maisons-Alfort, Hilarie Souppo, maire de Montreuil-sous-Bois, René Maurier (dit Mouré), et le sténodactylo Marguerite Rigand, à quatre ans de prison et 5.000 francs d'amende ; Elou Lanuz à deux ans de prison et, enfin, à un an de prison et 1.000 francs d'amende, Marcel Estève et André Guénin.

Les hommes ont été, en outre, privés pour cinq ans de leurs droits civils, civiques et de famille.

Henri Leduc, qui avait explicité au Tribunal que les francs d'origine étrangère avaient dû être remis à son domicile par sa femme, qui était la maîtresse de Marty, a été acquitté.

LA BULGARIE RESTERA NEUTRE

Soûa, 14 mai. Le président de la Chambre bulgare, M. Logo Fetov, dans une série de déclarations qu'il a faites devant la population de certaines villes de Bulgarie du Nord, a dit notamment qu'il était convaincu qu'en restant neutre, la Bulgarie recevrait, après la guerre, tout ce qui lui avait été enlevé au cours de guerres malheureuses.

LA FRONTIÈRE hungaro-slovaque est fermée

Budapest, 15 mai. On mande de Balassagyarmat, que la frontière hungaro-slovaque est fermée du côté slovaque, aux environs de Balassagyarmat.

D'autre part, les Slovaques auraient convoqué les réservistes pour le 15 mai.

Enfin, selon les journaux de Budapest, un honnête homme aurait dit avoir lieu le lundi de Pentecôte, mais aurait été remise au 19 mai.

Le Journal de la Ligue révolutionnaire tchèque, consacré au numéro de mai presque exclusivement aux rapports hungaro-slovaques et affirme que la situation économique de la Slovaquie est des plus difficiles.

CHAMBRE DE COMMERCE D'AMBERT

Séance du 8 mai 1940

Étaient présents : MM. Caleyron, président ; Souteyrand, vice-président ; Dumus, secrétaire-trésorier ; Garrat, Besseyres, Vorillon, Ollier, membres titulaires ; Lachaize, Dumont, Chaumont, membres correspondants.

Absents excusés : M. le sous-préfet, MM. Ferry, G. Villardère, Colomb, Le Mestre, membres titulaires ; Charroix, E. Villardère, Monier Camus, membres correspondants.

En ouvrant la séance, le président prononce quelques paroles émus à la mémoire de M. Charroix, président de la Chambre de commerce, et de M. Charroix, président de la Chambre de commerce, et de M. Charroix, président de la Chambre de commerce.

Le président donne lecture du procès-verbal de cette réunion qui a eu lieu le 19 avril, à Lyon.

À la suite des démarches présentées par la Chambre de commerce, un nouveau train quittant Ambert à 4 h. 36 pour rentrer à 22 heures, a été accordé. Ce service fonctionnera à partir du 19 mai.

La Chambre de commerce va poursuivre les démarches pour obtenir un tel changement que ce train desserve aussi Arlanc.

Communications. — M. le président expose les différentes dispositions prises par le Gouvernement pour faciliter aux groupements d'artisans l'accès aux marchés de la Défense nationale, notamment au sujet d'avances de fonds et de commissions. L'Assemblée autorisée à consentir à ces groupements.

Voire de Paris. — Lecture est donnée d'un communiqué de la S.N.C.F. accordant des réductions aux commerçants désirant se rendre à la Foire de Paris.

Lecture est également donnée de la circulaire fixant les conditions dans lesquelles ces congés peuvent être accordés. Les demandes doivent être déposées, au plus tard, à des classes plus jeunes que 1928.

LA RÉGION ALLIER

VICHY. Membres Avérés Vichysois. — Réunion générale garage de la Société, le 14 mai, à 10 heures.

PUY-DE-DOME

OLERONS-FERRAND. Menaces de mort. — Une jeune femme de la ville recevait une lettre par laquelle un personnage se déclarait amoureux d'elle et lui faisait des propositions de mariage. Elle se sentait menacée de mort, à se mettre sous sa protection.

Une enquête d'inspecteurs de la Sûreté amena la découverte de l'auteur de la lettre : Emile Roddier, 34 ans, 46, rue Saint-Alyre. Alors qu'il allait être arrêté, Roddier se blessa volontairement à l'aide d'une épingle de nourrice. Il a été écroué.

Les enfants royaux de Belgique sont à Londres

Paris, 15 mai. Le ministère de l'Information communique que contrairement à ce qui a été dit dans les journaux, les enfants royaux belges ne sont pas en Italie, mais à Londres.

Comment les « nazis » AYANT AVILI LEUR PEUPLE aviliraient l'Europe entière S'ILS ÉTAIENT VANQUEURS

Pourquoi le sort que connaissent tant de Polonais, de Tchèques, d'Autrichiens nous serait-il épargné ?

La rentrée aujourd'hui à la Chambre sera sans histoire puisque, après le remaniement ministériel, la question politique ne se pose plus

Si quelqu'un avait encore pu garder le plus léger doute, il serait, actuellement, pleinement édifié... Un régime de force, de violence, comme le régime hitlérien, devait aboutir là où il a abouti, à la guerre la plus dure, la plus cruele, la plus ample que l'humanité ait connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue.

C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée, que l'humanité ait encore connue. C'est une loi, une loi de nature, qui ne peut être niée